

PROTOCOLE DE DIFFUSION DES KITS RADON

ETAPE 1 - RAPPELER L'OBJET DE LA CAMPAGNE DE MESURE DU RADON

- Campagne de mesure du radon dans les habitations ⇒ pendant l'hiver 2014-2015
⇒ sur les territoires des Contrats Locaux de Santé Aubusson/Felletin, Bourganeuf/Royère et Haute-Corrèze.
- Informations sur le radon : voir document de présentation.

ETAPE 2 - VERIFIER LES CRITERES D'ELIGIBILITE

- Logement situé **sur une commune des Contrats Locaux de Santé**
⚠ (Cf ci-dessous liste des communes par CLS)
- Logement d'un particulier **habité quotidiennement en période hivernale** (résidence principale)
⚠ Lieux de travail et établissements recevant du public non éligibles à cette campagne !
- **Pièces de vie** (chambres et salon) situées au rez-de-chaussée ou au premier étage
⚠ au-delà du premier étage mesure non pertinente.

**Si les critères
sont remplis,
le kit peut être
distribué !**

ETAPE 3 - DISTRIBUER LE KIT

- Présenter brièvement le contenu du kit sans l'ouvrir en précisant qu'une notice explicative se trouve à l'intérieur,
- Compléter la fiche de renseignements : nom, prénom, adresse, téléphone, mail... pour chaque dosimètre distribué, (un seul kit par logement !)

**INSISTER SUR LA DATE LIMITE DE POSE :
AVANT LE 28 FEVRIER 2015 !**

*La durée d'exposition du dosimètre est de 2 mois
et la campagne de mesure du radon se termine en avril 2015 !*

**ANIMATEUR DE LA CAMPAGNE
CPIE des Pays Creusois**

Jody Berton et Isabelle Saintemartine
Tel : 05 55 61 95 87

Mail : radon@cpiepayscreusois.com

Liste des communes des Contrats Locaux de Santé

CLS Aubusson/Felletin		CLS Bourganeuf/Royère		CLS Haute Corrèze					
1	ALLEYRAT	1	AURIAT	1	AIX	26	LIGNAREIX	51	ST-FREJOUX
2	ARS	2	BOURGANEUF	2	ALLEYRAT	27	MARGERIDES	52	ST-GERMAIN LAVOLPS
3	AUBUSSON	3	BOSMOREAU LES MINES	3	AMBRUGEAT	28	MAUSSAC	53	ST-HILAIRE LUC
4	BLESSAC	4	FAUX MAZURAS	4	BELLECHASSAGNE	29	MERLINES	54	ST-JULIEN PRES BORT
5	FELLETTIN	5	MANSAT LA COURRIERE	5	BONNEFOND	30	MESTES	55	ST-MERD LES OUSSINES
6	LA VILLETTE	6	MASBARAUD MERIGNAT	6	BORT LES ORGUES	31	MEYMAC	56	ST-PANTALEON DE LAPLEAU
7	MOUITIER ROZEILLE	7	MONTBOUCHER	7	BUGEAT	32	MILLEVACHES	57	ST-PARDOUX LE NEUF
8	NEOUX	8	LE MONTEIL AU VICOMTE	8	CHAVANAC	33	MONESTIER-MERLINES	58	ST-PARDOUX LE VIEUX
9	ST-ALPINIEN	9	ROYERE DE VASSIVIERE	9	CHAUVEROCHE	34	MONESTIER-PORT-DIEU	59	ST-REMY
10	ST-AMAND	10	ST-AMAND JARTOUDEIX	10	CHIRAC BELLEVUE	35	NEUVIC	60	ST-SETIERS
11	ST-AVIT DE TARDES	11	ST-DIZIER LEYRENNE	11	COMBRESSOL	36	PALISSE	61	ST-SULPICE LES BOIS
12	STE-FEYRE LA MONTAGNE	12	ST-JUNIEN LA BREGERE	12	CONFOLENT PORT DIEU	37	PEROLS SUR VEZERE	62	ST-VICTOUR
13	ST-FRION	13	ST-MARTIN CHÂTEAU	13	COUFFY SUR SARSONNE	38	PEYRELEVADE	63	TARNAC
14	ST-MAIXANT	14	ST-MARTIN STE-CATHERINE	14	COURTEIX	39	PRADINES	64	THALAMY
15	ST-MARC A FRONGIER	15	ST-MOREIL	15	DAVIGNAC	40	ROCHE LE PEYROUX	65	TOY-VIAM
16	ST-PARDOUX LE NEUF	16	ST-PARDOUX MORTEROLLES	16	EYGURANDE	41	SARROUX	66	USSEL
17	ST-QUENTIN LA CHABANNE	17	ST-PIERRE BELLEVUE	17	FEYT	42	SERANDON	67	VALIERGUES
18	VALLIERE	18	ST-PIERRE CHERIGNAT	18	GOURDON-MURAT	43	SORNAC	68	VEYRIERES
		19	ST-PRIEST PALUS	19	GRANSAIGNE	44	SOURSAC	69	VIAM
		20	SOUBREBOST	20	LAMAZIERE BASSE	45	ST-ANGEL		
				21	LAMAZIERE HAUTE	46	ST-BONNET PRES BORT	70	LA COURTINE (23)
				22	LAROCHE PRES FEYT	47	STE-MARIE LAPANOUZE		
				23	LATRONCHE	48	ST-ETIENNE AUX CLOS		
				24	LESTARDS	49	ST-ETIENNE LA GENESTE		
				25	LIGINIAC	50	ST-EXUPERY LES ROCHES		